

Acticor Biotech : prorogation de l'appel d'offres en vue d'un plan de continuation ou de cession dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire

Paris, France, le 16 octobre 2024 – 17h45 CEST - ACTICOR BIOTECH (FR00140050J5 - ALACT), société de biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des urgences cardiovasculaires et notamment les maladies thrombotiques aiguës, fait aujourd'hui le point sur l'appel d'offres lancé le 12 septembre 2024, en vue d'un plan de continuation ou de cession dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire en cours.

Le 13 septembre 2024, l'administrateur judiciaire a publié une annonce dans le journal Les Échos en vue de rechercher de nouveaux investisseurs pour soutenir un plan de continuation (articles L.626-1 et suivants du Code de commerce), ou à défaut, des repreneurs potentiels dans le cadre d'un plan de cession (articles L.642-1 et suivants du Code de commerce).

Sans réponse à ce jour, et pour permettre à la Société de poursuivre ses recherches de nouveaux investisseurs ou partenaires pour soutenir son nouveau plan de développement dans le STEMI (l'infarctus du myocarde avec élévation du segment ST), l'administrateur judiciaire a accordé une prorogation de l'appel d'offres jusqu'au **mardi 5 novembre 2024 à 12h00**.

Les personnes intéressées souhaitant répondre à l'appel d'offres ainsi prorogé sont invitées à manifester leur intérêt par courriel aux adresses suivantes :

- Marine Pace : m.pace@aj-2m.com
- Roxane Brodin : r.brodin@aj-2m.com

Une nouvelle annonce a également été publiée ce jour à cet effet par l'administrateur judiciaire sur plusieurs plateformes en ligne spécialisées (dont Mayday, ASPAJ, CNAJMJ).

Pour plus d'informations : www.acticor-biotech.com

Pour mémoire, le 6 août 2024, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. L'objectif de cette procédure est de permettre à la Société d'évaluer toutes les solutions lui permettant de poursuivre son développement, celui de son produit, le glenzocimab et sa recherche de financement et de partenaire. Cette procédure permet également à la Société d'être en mesure de financer ses opérations jusqu'en janvier 2025.

À propos d'ACTICOR BIOTECH

ACTICOR BIOTECH, entreprise biopharmaceutique au stade clinique, fondée en 2013 à partir des travaux de l'INSERM, développe le glenzocimab, un fragment d'anticorps monoclonal humanisé (fab) ciblant le récepteur plaquettaire GPVI pour le traitement des urgences cardiovasculaires et des maladies thrombotiques aiguës.

La principale indication clinique évaluée est l'accident vasculaire cérébral (AVC) ischémique aigu, en raison du besoin important de traitements plus sûrs, en particulier ceux qui n'augmentent pas les risques de saignement, et de son incidence élevée. Dans trois essais cliniques internationaux incluant plus de 600 patients présentant un AVC, aucun impact significatif sur l'amélioration neurologique (score mRS à 3 mois) n'a été démontré, à l'exception d'une sous-population de patients présentant des hémorragies intracérébrales où la mortalité a été significativement réduite par 3 ($p=0,035$) (Mazighi et al. 2024).

Une étude clinique de phase 2 sur la phase aiguë de l'infarctus du myocarde (STEMI), LIBERATE est en cours de recrutement dans le cadre d'un partenariat académique avec l'Université de Birmingham (Royaume-Uni). Cette étude vise à démontrer l'efficacité du glenzocimab dans la réduction de la taille de l'infarctus du myocarde, un facteur critique pour la fonction cardiaque à long terme.

Au total, plus de 800 sujets ont été inclus dans les essais cliniques, dont plus de 400 ont été exposés au glenzocimab sans problème de sécurité.

L'utilisation du glenzocimab dans les maladies thrombotiques est couverte par 3 familles de brevets, avec une date d'expiration en 2036 pour la première famille. ACTICOR BIOTECH possède également le droit de développer un biomarqueur chez les patients atteints d'AVC.

Acticor Biotech est soutenue par un panel d'investisseurs européens et internationaux (Mediolanum farmaceutici, Karista, Go Capital, Newton Biocapital, CMS Medical Venture Investment (HK) Limited, A&B (HK) Limited, Anaxago, et la fondation Armesa) et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis novembre 2021 (ISIN : FR00140050J5 – ALACT).

Pour plus d'informations, visiter : www.acticor-biotech.com

Contacts

ACTICOR BIOTECH

Gilles AVENARD, MD

Directeur Général et fondateur

gilles.avenard@acticor-biotech.com

Sophie BINAY, PhD

Directeur Général Délégué et Directeur Scientifique

Sophie.binay@acticor-biotech.com

NewCap

Mathilde BOHIN

Relations Investisseurs

acticor@newcap.eu

T. : +33 (0)1 44 71 94 95

NewCap

Arthur ROUILLÉ

Relations Médias

acticor@newcap.eu

T. : +33 (0)1 44 71 00 15

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Acticor Biotech et à ses activités. Acticor Biotech estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le Document d'Enregistrement Universel tel que déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juillet 2024, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Acticor Biotech est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Acticor Biotech ou qu'Acticor Biotech ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Acticor Biotech diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.